

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES TECHNIQUES

Arrêté n°ARR2026-324  
abrogeant l'arrêté n°ARR2026-260

Portant réglementation de la circulation

AVENUE WRIGHT et AVENUE LEONARD DE VINCI

Le Maire, Conseiller régional,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6,

Vu l'arrêté n°ARR2024-625 du 28 juin 2024 portant délégation de fonction et de signature à Monsieur Sébastien LEROUX,

Vu l'arrêté n°ARR2026-260 en date du 13 mars 2026,

Considérant qu'au vu des conditions météorologiques, les travaux sont reportés,

## ARRÊTE

**Article 1** - L'arrêté ARR2026-260 du 13 mars 2026, portant réglementation de la circulation (Circulation interdite) 12 AVENUE WRIGHT et 10 AVENUE LEONARD DE VINCI est abrogé.

**Article 2** - Le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Dreux, le 27 MARS 2026  
Pour le Maire,  
L'Adjoint au Maire délégué à l'occupation du  
domaine public



Sébastien LEROUX

### DIFFUSION:

- Monsieur JULIEN DEMONTOUX (GEDIA)
- Le Maire
- Police Nationale
- Police Municipale
- Gendarmerie
- AGGLO arretesvoiries
- OPS SDIS
- Hôtel de Police
- Accueil Dreux agglomération
- Agents de surveillance de la voie publique

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.